Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2025/66

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIE DE BIENS IMMOBILIERS DE L'ACTIF DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 19 décembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***DÉCIDE :***

Article 1 :
Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la sortie de biens immobiliers de l'actif de l'établissement d'un montant total de biens acquis de 629 585,53€, dont 377 789,41€ ont été amortis, et d'une valeur restante nette comptable d'un montant total de 251 796,12 € (cf. document ci-joint à la présente délibération).

Article 2 :
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, 19 décembre 2025.

Membres présents	19
Membres représentés	16
Nombre total (membres présents + membres représentés)	35
Nombre d'abstention (s)	1
Nombre de votants	34
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	34
Nombre de suffrages pour	34
Nombre de suffrages contre	0

Le Président,

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE PRÉSIDENCE

Alexandre PÉRAUD.

Publié le : 21 JAN 2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux : 21 JAN 2026